



**Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2026 – par écrit**

Comme de coutume, l'Assemblée générale de notre association se tiendra par correspondance en accord avec nos statuts. Seuls les membres peuvent voter, à savoir les personnes qui se sont acquittées de leur cotisation dans le délai imparti par les statuts, soit entre le 1 janvier et le 31 décembre 2025. Chaque membre dispose d'une voix, à l'exception des membres collaborateurs et bénévoles de la Ligue vaudoise contre le cancer qui n'ont pas de droit de vote.

**Bulletin de vote**

Prénom : .....

Nom : .....

Adresse complète : .....

1. Acceptez-vous de maintenir le montant de la cotisation annuelle actuelle qui est de CHF 20.- ?  
 oui                                       non                                       abstention
2. Approuvez-vous les comptes annuels 2025 présentés dans le rapport annuel 2025 disponible en ligne ?  
 oui                                       non                                       abstention
3. Acceptez-vous de donner décharge aux membres du Comité de la Ligue vaudoise contre le cancer pour l'exercice 2025 ?  
 oui                                       non                                       abstention
4. Acceptez-vous la réélection pour 2026 de la fiduciaire Fidinder SA en qualité d'organe de révision ?  
 oui                                       non                                       abstention

Date : ..... Lieu : .....

Signature : .....

La signature manuscrite originale est obligatoire pour la validation des votes. Ce formulaire est à envoyer d'ici lundi 4 juin 2026 au plus tard par courrier postal à l'adresse :

Ligue vaudoise contre le cancer  
Direction  
Avenue d'Ouchy 18  
1006 Lausanne

Nous vous remercions de votre confiance et de votre solidarité.

Votre Ligue vaudoise contre le cancer

